

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 janvier 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

PRESENTATION DU
RAPPORT 2019
SUR LA SITUATION
EN MATIERE
D'EGALITE ENTRE
LES FEMMES ET
LES HOMMES

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Nathalie BETEMPS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Françoise BALTEL, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT :
Aucun

SECRETAIRE :
Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200129-D1-20-DE
Date de télétransmission : 30/01/2020
Date de réception préfecture : 30/01/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment L. 2311-1-2 et D. 2311-16,
VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes,
VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,
VU le rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire,

CONSIDERANT que le présent rapport dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,

CONSIDERANT la présentation pour information du présent rapport au Comité technique le 28 janvier 2020,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le rapport ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 35

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200129-D1-20-DE
Date de télétransmission : 30/01/2020
Date de réception préfecture : 30/01/2020